

## CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE LISTE DE MARIAGE

Bienvenue sur le Service Liste de mariage et P.A.C.S. MilleMercisMariage de la société MpourToujours. Les présentes conditions particulières (ci-après « CP Liste ») régissent les relations entre les Membres en Couple et MilleMercisMariage dans le cadre du Service MilleMercisMariage (ci-après le « Service »). Elles complètent les Conditions d'Utilisation du Service MilleMercisMariage (ci-après les « CG Service ») et les Conditions Générales d'Utilisation du service de paiement Lemonway consultables à tout moment [ici](#). En cas de contradiction entre les CP Liste et les CG Service, les dispositions des CP Liste seront applicables en priorité.

Aux fins des présentes CP Liste, on entend par « Membre(s) en Couple », outre la définition prévue aux CG Service, toute personne ayant dûment souscrit un formulaire d'ouverture de Liste (ci-après le « Formulaire »). La validation du Formulaire par chacun des Membres en Couple implique la connaissance et l'acceptation des présentes CP Liste et renouvelle l'acceptation des CG Service, accessibles et téléchargeables sur le Site [www.millemercismariage.com](http://www.millemercismariage.com). Chaque Membre en Couple est réputé représenter les Membres en Couple, chacun étant tenu solidairement des actes effectués par l'autre.

### ARTICLE 1. LA LISTE

#### 1.1 Ouverture de la Liste

Les Membres en Couple ont ouvert une Liste auprès de MilleMercisMariage constituée d'un compte destiné à recevoir des Dons de Donateurs dans les conditions prévues aux CG Service et aux présentes CP Liste.

Une Liste est un compte joint permettant aux Membres en Couple de bénéficier solidairement des fonds qui y sont définitivement inscrits, chaque Membre en Couple étant réputé propriétaire de ces fonds à concurrence de la moitié des sommes définitivement inscrites sur le compte des Membres en Couple, déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de sommes dues à MilleMercisMariage en vertu des présentes CP Liste ou des CG Service par les Donateurs et par les Membres en Couple concernés. Aucun moyen de paiement n'est délivré aux Membres en Couple.

La Liste est ouverte à compter de la validation par MilleMercisMariage du Formulaire d'ouverture de Liste par les Membres en Couple, seule la date indiquée sur le Formulaire faisant foi. L'ouverture de la Liste permet aux Membres en Couple de sélectionner au sein de leur Espace Membres des biens ou services proposés par les Membres ou les Partenaires de MilleMercisMariage ou de décrire librement tout bien ou service qu'ils souhaiteraient se faire offrir grâce aux Dons qui seraient inscrits au crédit de leur Liste, déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de sommes dues à MilleMercisMariage en vertu des présentes CP Liste ou des CG Service par les Donateurs et par les Membres en Couple concernés. Dès validation du Formulaire d'ouverture de Liste, la liste est ainsi active : les Membres en Couple pourront

recevoir à leur crédit les Dons effectués par tout Donateur, déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de sommes dues à MilleMercisMariage en vertu des présentes CP Liste ou des CG Service par les Donateurs et par les Membres en Couple concernés.

#### 1.2 Versement des Dons

Tout Utilisateur peut procéder au versement d'un Don en numéraire sur la Liste des Membres en Couple par les moyens suivants :

- **Sur le Site, par carte bancaire**, via un système sécurisé de versement et de gestion de dons (3D Secure) opéré par le Partenaire de MilleMercisMariage la société Lemonway, ou ;
- **Par chèque ou virement**, faisant suite à l'enregistrement d'une offre de Don sur le Site (réservation cadeaux ou participation libre) auprès de MilleMercisMariage et dont l'encaissement est opéré par le Partenaire bancaire de MilleMercisMariage la société Lemonway. Les chèques d'entreprise ne sont pas acceptés.
- **Par téléphone** en appelant le +33 806 110 405, entre 10h-13h, 14h-18h (heure de Paris) – Service gratuit (hors coût éventuel opérateur), les jours ouvrables (hors week-end et jours fériés), par carte bancaire (montant maximum de 1 500€ par opération).

Les Donateurs choisiront les biens ou services objets de leur offre de Don parmi ceux figurant dans la Liste des Membres en Couple ou, à défaut, le montant numéraire de leur Don.

Les Membres en Couple conviennent que :

- MilleMercisMariage ne peut garantir la stabilité des prix des biens ou services de la Liste des Membres en Couple indiqués sur le Site dans la mesure où ces prix peuvent évoluer entre le moment d'un Don et celui de l'achat effectif d'un bien ou d'un service offert aux Membres en Couple par les Donateurs ;
- les Dons sont réputés acceptés expressément par les Membres en Couple du seul fait de l'ouverture par ces derniers d'une Liste, sauf opposition expresse de leur part notifiée par écrit à MilleMercisMariage et conduisant au remboursement du Donateur concerné par MilleMercisMariage ou son Partenaire de paiement sécurisé, déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de tout ou partie des sommes dues à MilleMercisMariage par les Donateurs et par les Membres en Couple ;

Pour chaque Don inscrit au crédit de la Liste des Membres en Couple, MilleMercisMariage informera par email les Membres en Couple du montant du Don et de l'identité du Donateur indiquée par ce dernier. Un récapitulatif des Dons inscrits au crédit de la Liste des Membres en Couple sera par ailleurs accessible aux Membres en Couple dans leur Espace Membres, sous réserve de la disponibilité du Service. Les informations communiquées ou accessibles aux Membres en Couple seront sous réserve des annulations ou contestations de versement, défauts d'encaissement ou de provision concernant les Dons effectués.

### 1.3 Consultation de la Liste

#### 1.3.1 Consultation par les Membres en Couple

Les Membres en Couple peuvent consulter à tout moment sur indication de leurs Identifiants dans leur Espace Membres, sous réserve de la disponibilité du Service, la situation de leur Liste, notamment :

- Les Dons inscrits au crédit de leur Liste ;
- Le solde du compte des Membres en Couple, sous réserve des annulations ou contestations de versement, défauts d'encaissement ou de provision concernant les Dons.

#### 1.3.2 Consultation de la Liste par tout Utilisateur

Tout Utilisateur peut consulter sur le Site de Couple des Membres en Couple, sous réserve de la disponibilité du Service, la Liste des Membres en Couple, sauf opposition expresse de ces derniers à la publication de leur Site sur les moteurs de recherche. La consultation de la Liste par tout Utilisateur pourra aussi se faire par téléphone en composant les jours ouvrables (hors week-end et jours fériés) au +33 806 110 405, entre 10h-13h, 14h-18h (heure de Paris) – Service gratuit (hors coût éventuel opérateur), ou par lettre simple adressée à MilleMercisMariage.

#### 1.4 Utilisation des Dons par les Membres en Couple

Les Membres en Couple pourront disposer des fonds inscrits définitivement au crédit de leur Liste, qui s'entendent sous réserve des annulations ou contestations de virement bancaire, défauts d'encaissement ou de provision susceptibles de mettre en cause les Dons effectués et déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de tout ou partie des sommes dues à MilleMercisMariage par les Donateurs ou par les Membres en Couple.

Chaque utilisation de tout ou partie des fonds inscrits définitivement au crédit de la Liste des Membres en Couple est réputée avoir été effectuée au nom et pour le compte des Membres en Couple et bénéficiaire de manière indivise aux deux Membres en Couple.

##### 1.4.1 Retrait des fonds par virement

Les Membres en Couple ont la faculté de percevoir directement tout ou partie des fonds définitivement inscrits au crédit de leur Liste. Pour ce faire, ils doivent en faire la demande auprès de MilleMercisMariage depuis leur Espace Membres, par email ou courrier, accompagnée de l'indication et de la copie de leur relevé d'identité bancaire (IBAN) émanant d'un établissement de crédit habilité à fournir ses services sur le territoire français ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité au nom d'un des deux Membres en Couple, pour qu'il soit procédé au virement des fonds figurant définitivement au crédit de leur Liste.

En aucune manière, MilleMercisMariage ne pourra être tenue pour responsable des conditions de virement des fonds figurant sur la Liste, notamment s'il s'avérait que le compte bancaire crédité n'était pas un compte-joint ouvert par les Membres en Couple ou individuel au nom d'un des deux membres en couple mais au nom d'un compte d'un tiers.

Les Membres en Couple reconnaissent demeurer redevables auprès de MilleMercisMariage de toute somme susceptible d'être inscrite au débit de leur Liste et résultant notamment des annulations ou contestations de versement, défauts d'encaissement ou de provision concernant les Dons effectués ou des prélèvements non comptabilisés lors d'un achat sur leur Liste ou de tout ou partie des sommes et commissions qui resteraient dues à MilleMercisMariage par les Membres en Couple.

Les Membres en Couple font leur affaire du recouvrement auprès d'un Donateur de toute somme résultant notamment d'une annulation, contestation de versement, défaut d'encaissement ou de provision relatifs à son Don.

#### ARTICLE 2. DUREE

Les présentes CP Liste prennent fin dans les conditions définies par l'article « Clôture de la Liste » des CG Service.

#### ARTICLE 3. DIVERS

L'ensemble des informations devant être adressées par voie postale ou électroniques à MilleMercisMariage ou aux Membres en Couple le sera aux adresses figurant au Formulaire d'ouverture de Liste dûment rempli par les Membres en Couple.

Les présentes conditions particulières sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de celles-ci, le tribunal de commerce de Lyon sera compétent.

#### Tarifs listes MilleMercisMariage

Ouverture de votre liste	Gratuit
Clôture de votre liste	Gratuit
Site personnalisé, emails faire-part, remerciements	Gratuit
Avis de cadeau et confirmation de paiement par email	Gratuit
Mise au crédit de la liste des membres en couples des participations de vos proches (carte bancaire, chèque ou virement) *	1% de frais de transaction bancaire applicable sur le montant du don encaissé + 0,20 € /transaction
Virements de vos dons sur votre compte bancaire	Gratuit (quel que soit le nombre de virements) en zone EEE (Espace Economique Européen) ; 15€ /virement hors zone EEE

\* Pour tout paiement par CB effectué géographiquement hors de la zone Espace Economique Européen (inclus Royaume-Uni et Suisse) : commission de 2% + 1€ /transaction

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.